



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
N° 122**

---

**TABLE DES MATIERES**

---

**ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

- Arrêté n° 2010-530 du 16 avril 2010  
Délégation de signature au Secrétaire général, Directeur du  
management et des ressources humaines,  
monsieur Christian Schwartz page 5
- Arrêté n° 2010-531 du 16 avril 2010  
Délégation de signature au Directeur général des services,  
monsieur Jérôme Maillard page 10

## **Arrêté n° 2010 - 530**

**Délégation de signature au Secrétaire général, Directeur du management et des ressources humaines,**

**Monsieur Christian Schwartz**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** l'article L. 3221-3 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales autorisant le Président du Conseil général à donner délégation de signature aux responsables des services départementaux

**VU** le Code des marchés publics et ses textes d'application

**VU** la délibération n° 2 DG-CG 08.2 du Conseil général du Territoire de Belfort du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil général

**VU** l'arrêté n° 2005-17 du 27 juin 2005 fixant les modalités de certification du service fait

**VU** l'arrêté n° 2008-2253 du 24 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Christian Schwartz, Directeur des ressources humaines

**VU** l'arrêté n° 2009-1205 du 25 juin 2009 portant modification des délégations de signature dans le cadre des marchés publics

**VU** l'arrêté portant détachement de Monsieur Christian Schwartz sur l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services du Département à compter du 26 janvier 2010

**VU** la décision de nomination de Monsieur Christian Schwartz au poste de Directeur du management et des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009

**VU** la décision de nomination de Monsieur Christian Schwartz au poste de Secrétaire général à compter du 26 janvier 2010

**VU** les avis du CTP du 14 avril 2009 et du 17 novembre 2009

**VU** l'organigramme des services du Département

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Monsieur Christian Schwartz reçoit délégation de signature dans le cadre de ses fonctions de Secrétaire général et de Directeur du management et des ressources humaines.

### **Article 2 : domaines de délégation**

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer l'ensemble des documents relatifs aux compétences des services relevant du Secrétariat général et notamment de la Direction du management et des ressources humaines, à l'exception des rapports à l'assemblée délibérante et des arrêtés comportant des dispositions réglementaires.

#### **1. Direction du management et des ressources humaines**

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer :

- les documents, courriers, arrêtés et décisions relevant du pôle « gestion des carrières, des effectifs et de la masse salariale » en particulier les états relatifs aux rémunérations et cotisations diverses du personnel, les convocations aux instances paritaires (CTP, CAP, ...), les actes nécessaires à la constitution des dossiers sociaux du personnel, les arrêtés d'autorisation de circuler, les ordres de missions et les états de frais de déplacement,
- les documents, courriers, arrêtés et décisions relevant du pôle « emploi, formation et vie au travail » en particulier les actes relatifs au recrutement et à la formation des agents du Département, les documents relatifs à l'accueil des stagiaires des établissements d'enseignement et de formation et les indemnités desdits stagiaires, les convocations aux commissions de sélection, à la médecine du travail et au CHSCT,
- les copies, extraits conformes d'arrêtés, de décisions et de déclarations concernant les matières relevant des attributions de la Direction du management et des ressources humaines.

#### **2. Secrétariat des Assemblées**

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer :

- les courriers aux interlocuteurs du Secrétariat,
- les documents relatifs aux convocations, aux réunions du Conseil général et aux séances de la Commission permanente du Conseil général et des Commissions spécialisées,

- les documents relatifs aux extraits des délibérations du Conseil général, de la Commission permanente du Conseil général et aux avis des commissions spécialisées,
- les documents relatifs au recueil des actes administratifs et aux procès-verbaux des délibérations du Conseil général et de la Commission permanente du Conseil général,
- les documents relatifs au régime indemnitaire, frais de déplacements et de formation des Conseillers généraux,
- les documents relatifs au suivi de la représentation du Département au sein de diverses commissions ou organismes,
- les documents relatifs au suivi des moyens des groupes politiques,
- les documents relatifs au suivi et à la diffusion des arrêtés conférant délégation de signature aux Vice-présidents et aux Conseillers généraux délégués.

### 3. Cellule coopération internationale

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer :

- les documents relatifs à l'intervention du Département du Territoire de Belfort auprès de collectivités étrangères,
- les documents relatifs à la programmation et la mise en œuvre des actions du Département du Territoire de Belfort en matière de coopération internationale,
- les documents relatifs aux relations avec les co-financeurs et autres bailleurs de fonds, dans le cadre de l'activité du Département du Territoire de Belfort en matière de coopération internationale,
- les documents relatifs aux relations entre le Département du Territoire de Belfort et les structures d'appui à son action en matière de coopération décentralisée.

### 4. Autres services du Secrétariat général

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer tous les documents, notamment administratifs et financiers, ayant trait aux missions des personnels en charge de la documentation, de la qualité publique, de l'évaluation des politiques publiques et du conseil en organisation.

### **Article 3 : gestion administrative du Secrétariat général**

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer :

- tout document relatif à la gestion du personnel placé sous son autorité,
- les correspondances administratives courantes relatives à l'activité du Secrétariat général, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les dépôts de plainte.

### **Article 4 : gestion financière du Secrétariat général**

Monsieur Christian Schwartz a délégation pour signer :

1. tout type d'acte de liquidation de dépenses dans la limite des crédits votés au budget du Département (dont la certification du service fait), ainsi que les pièces justificatives de recettes, pour les imputations comptables correspondant au domaine de compétences du Secrétariat général,
2. s'agissant des marchés du Secrétariat général, les pièces relevant de la catégorie des directeurs généraux adjoints, telles que décrites dans l'annexe 2 de l'arrêté n° 2009-1205 du 25 juin 2009 précité.

### **Article 5 : absence ou empêchement du délégataire**

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Schwartz, cette délégation est exercée conjointement par :

- Madame Evelyne Perriguet, Directrice adjointe du management et des ressources humaines
- Madame Brigitte Rossel, Responsable du Secrétariat des Assemblées
- Madame Aurélie De Jésus, Responsable de la Cellule coopération internationale
- Madame Catherine Grosjean, Responsable de la documentation

chacune dans la limite de leurs attributions.

2. En cas d'absence et/ou d'empêchement simultanés de Monsieur Christian Schwartz et de Madame Evelyne Perriguet, cette délégation, pour le domaine du management et des ressources humaines, est exercée par Monsieur Jérôme Maillard, Directeur général des services sauf pour les documents du pôle « emploi, formation et vie au travail » que Madame Edith Godfroy, responsable dudit pôle, est alors habilitée à signer.

3. En cas d'absence et/ou d'empêchement simultanés :

- de Monsieur Christian Schwartz et de Madame Brigitte Rossel
- de Monsieur Christian Schwartz et de Madame Aurélie De Jésus
- de Monsieur Christian Schwartz et de Madame Catherine Grosjean

cette délégation, pour les domaines relevant de leurs attributions, est pleinement exercée par Monsieur Jérôme Maillard, Directeur général des services.

**Article 6 : durée de la délégation**

Elle prend effet à la date de son affichage à l'hôtel du Département.

Elle est accordée pour une durée indéterminée.

Cette délégation prendra fin de plein droit si le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

**Article 7 :**

L'arrêté n° 2008-2253 du 24 novembre 2008 susvisé est abrogé.

**Article 8 :**

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- affiché à l'hôtel du Département du 16 avril 2010 au 16 juin 2010,
- publié au recueil des actes administratifs de la collectivité,
- transmis à la Direction du budget et des finances et à la Direction du management et des ressources humaines,
- transmis à Monsieur le Payeur départemental,
- transmis aux intéressés.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 16 avril 2010

Belfort, le 16 avril 2010

Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves Ackermann

## **Arrêté n° 2010 - 531**

**Délégation de signature au Directeur général des services,**

**Monsieur Jérôme Maillard**

### **Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** l'article L. 3221-3 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales autorisant le Président du Conseil général à donner délégation de signature aux responsables des services départementaux

**VU** le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

**VU** le Code des marchés publics et ses textes d'application

**VU** la délibération n° 2 DG-CG 08.2 du Conseil général du Territoire de Belfort du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil général

**VU** l'arrêté n° 2005-17 du 27 juin 2005 fixant les modalités de certification du service fait

**VU** l'arrêté n° 2009-1205 du 25 juin 2009 portant modification des délégations de signature dans le cadre des marchés publics

**VU** l'arrêté du 18 septembre 2009 portant détachement dans le grade d'administrateur territorial stagiaire au titre de la promotion interne de Monsieur Jérôme Maillard

**VU** l'arrêté du 18 septembre 2009 portant détachement de Monsieur Jérôme Maillard, administrateur territorial, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services du Département à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009

**VU** l'arrêté n° 2009-1937 du 30 octobre 2009 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme Maillard, Directeur général des services

**VU** l'avis du CTP du 17 novembre 2009

**VU** l'organigramme des services du Département

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup>** :

Monsieur Jérôme Maillard, Directeur général des services, reçoit délégation de signature pour tous les actes, arrêtés, décisions, contrats, instructions et correspondances relatifs à l'activité de l'administration départementale, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée délibérante,
- des arrêtés comportant des dispositions réglementaires.

**Article 2** :

Monsieur Jérôme Maillard a délégation pour signer :

1. tout type d'actes de liquidation de dépenses (dont la certification du service fait) dans la limite des crédits votés au budget du Département,
2. toutes les pièces des marchés passés par les services placés directement sous son autorité, dans la limite des crédits votés au budget du Département, et telles que décrites dans l'annexe 2 de l'arrêté n° 2009-1205 précité.

**Article 3** :

Monsieur Jérôme Maillard a délégation pour signer tous les documents relatifs à la gestion du personnel placé sous son autorité.

**Article 4 : absence ou empêchement du délégataire**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Maillard, sa délégation est exercée par l'un des suppléants désignés ci-dessous :

- Monsieur Etienne Petitmengin, Directeur général adjoint du développement social, éducatif et culturel
- Monsieur Michel Estienne, Directeur général adjoint du développement local
- Madame Hélène Lestarquit-Lemaire, Directeur général adjoint au développement interne
- Monsieur Christian Schwartz, Secrétaire général, Directeur du management et des ressources humaines

**Article 5 : durée de la délégation**

Elle prend effet à la date de son affichage à l'hôtel du Département.

Elle est accordée pour une durée indéterminée.

Cette délégation prendra fin de plein droit si le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

**Article 6 :**

L'arrêté n° 2009-1937 du 30 octobre 2009 susvisé est abrogé.

**Article 7 :**

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- affiché à l'hôtel du Département du 16 avril 2010 au 16 juin 2010,
- publié au recueil des actes administratifs de la collectivité,
- transmis à la Direction du budget et des finances et à la Direction du management et des ressources humaines,
- transmis à Monsieur le Payeur départemental,
- transmis aux intéressés.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 16 avril 2010.

Belfort, le 16 avril 2010

Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves Ackermann